



**Compte rendu
Séance du Conseil Municipal du 19 juillet 2017**

Présents : Christophe ARGENTIER - Michèle BEGARANI - Alain BREFUEL - Evelyne BRESSOLIS-GINESTY - Irma CARNUS - Jean-François CAZES - Cécile CHASSALY - Hélène CONSTANS - Valérie COSTECALDE - Pascal DEBRABANT - Michel DELMAS - Sébastien DUFIX - Daniel GUIRAL - Gérard LEMAIRE - Jérôme LEMOUZY - René MARCILLAC - Marie MONTEILLET - Sébastien PARAYRE – Jean-Paul PEYRAC - Christian PUECH - Hélène RAPIN - Annick RAYNAUD - Paul REDON - Sébastien ROUS - Robert SOULERY - Jean-Louis SOULIE - Aurélie TIEULIE - Pierre TOURRETTE

Absents excusés : Bertrand CLAUSEL DE COUSSERGUES (pouvoir à Hélène RAPIN) - Florence GRIFFOUL (pouvoir à Jean-François CAZES) - André TORBIERO (pouvoir à Jean-Paul PEYRAC) – Francine TRIANO (pouvoir à Robert SOULERY) - Cécile CHASSALY - Sébastien PARAYRE – Annick RAYNAUD – Aurélie TIEULIE

Absents : Daniel GUIRAL – René MARCILLAC

Secrétaire de séance : Jean-François CAZES

Approbation du compte rendu de la séance du 19 avril 2017

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 19 avril 2017 a été envoyé à tous les conseillers municipaux.

Aucune remarque n'ayant été formulée, Monsieur le Maire propose de valider le compte rendu tel que présenté.

Vote à l'unanimité

1- Eclairage des terrains de quilles de Cruéjols et Palmas : délibération autorisant le dépôt d'une demande de subvention

Pour Cruéjols : il sera nécessaire d'installer deux mats et deux groupes de lampes. Les mats seront récupérés auprès de la Communauté de Communes. la proposition de prix établie par l'entreprise Faudon pour l'éclairage du terrain de quilles et de l'aire de jeux s'élève à 10 114.50 € HT soit 12 137.40 € TTC. Un autre devis sera demandé.

Pour Palmas : les devis ne sont pas reçus à ce jour.

Il est nécessaire d'étudier le coût avec ou sans lampes LED.

Ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 30 % par le SIEDA.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer, dès réception des offres de prix, une demande de subvention auprès du SIEDA.

Vote à l'unanimité

2- Aménagement des espaces publics autour de la salle polyvalente et école de Cruéjols : délibération autorisant la signature d'une convention avec Aveyron Ingénierie pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

Monsieur le Maire rappelle qu'une opération d'aménagement des espaces publics autour de l'école et de la salle polyvalente de Cruéjols avait été envisagée. Ce projet s'intégrera dans le dossier de mise en accessibilité des bâtiments publics.

Compte tenu de la configuration des bâtiments et du dénivelé sur ces espaces, il propose dans un premier temps de solliciter Aveyron Ingénierie pour réaliser une étude de faisabilité et lui confier une mission d'assistance pour la désignation du maître d'œuvre.

Le conseil municipal, approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Aveyron Ingénierie.

Vote à l'unanimité

3- Délibération pour harmoniser l'exonération de taxes foncières sur la commune.

La DGFIP a interpellé la commune sur le fait que les anciennes communes de Coussergues et Cruéjols avaient voté l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements neufs durant les deux premières années. La commune de Palmas n'avait pas délibéré en ce sens.

Monsieur le Maire suggère d'appliquer ce privilège à l'ensemble de la commune.

Vote à l'unanimité

4- Délibération d'approbation des dossiers de carte communale et modification du zonage d'assainissement de Cruéjols

L'enquête publique conjointe concernant l'élaboration de la carte communale et la modification du schéma communal d'assainissement s'est déroulée du 09 mai au 24 mai 2017. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable sur ces deux dossiers. Une réunion avec les personnes publiques associées à l'élaboration de la carte communale a eu lieu et il propose, afin d'appliquer ces mesures, de délibérer favorablement.

Madame Hélène RAPIN s'interroge sur le fait que Coussergues n'ait pas de document d'urbanisme. Monsieur Peyrac rappelle que pour Cruéjols, la décision avait été prise avant la création de la commune nouvelle.

Le conseil municipal approuve ces deux dossiers.

Vote à l'unanimité

5- Délibération en vue de modifier le temps de travail de deux adjoints techniques (postes d'ATSEM)

Madame Evelyne BRESSOLIS-GINESTY rappelle le déroulement du retour à la semaine de 4 jours pour les élèves du primaire :

La Commune et les Conseils d'Ecole ont sollicité le DASEN pour une modification des rythmes scolaires et un retour à la semaine de 4 jours pour les deux écoles.

Le DASEN a validé cette proposition

Dans cette optique, il y a lieu de revoir les emplois du temps du personnel. Il est donc proposé :

- pour le personnel non titulaire : diminution des heures sur le prochain contrat
- pour le personnel titulaire : pour les deux agents techniques assurant les fonctions d'ATSEM : une proposition de diminuer leur temps de travail leur a été faite. Celles-ci ont accepté.

Atsem Palmas : diminution de 10 % du temps de travail – de 32 h actuellement à 29 h.

Atsem Cruéjols : modification du temps de travail : passage de 18 h 45 à 17 h

Pour l'adjoint administratif assurant la garderie du matin et la cantine à Cruéjols : cet agent étant aussi en poste à l'APC et la Mairie : il lui sera proposé d'effectuer 1 h 30 de plus à la mairie.

le conseil municipal décide

- d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire
- de diminuer de 3 h le poste d'adjoint technique à temps non complet (32 h hebdo actuellement) à l'école de Palmas soit un poste à 29 h

- de diminuer de 1 h 45 le poste d'adjoint technique à temps non complet (18h 45 hebdo actuellement) à l'école de Cruéjols soit un poste à 17 h
- d'appliquer cette décision à compter du 1^{er} septembre 2017

Vote à l'unanimité

6- Délibération en vue de renouveler le contrat unique d'insertion

Madame Evelyne BRESSOLIES-GINESTY rappelle la convention établie pour l'emploi d'une personne en Contrat Unique d'Insertion. Cet agent est chargé des services cantine, garderie du soir et entretien à l'école de Palmas.

Ce contrat a débuté le 1^{er} mars 2016 pour un an et il a été ensuite renouvelé du 1^{er} mars 2017 au 31 août 2017.

Elle propose de maintenir ce contrat jusqu'à expiration du délai de 2 ans soit le 28 février 2018.

le conseil municipal,

- décide de solliciter le renouvellement du Contrat Unique d'Insertion
- autorise Monsieur Paul REDON à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote à l'unanimité

7- Aménagement du terrain de quilles de Palmas

Monsieur Michel DELMAS fait état de l'avancée des travaux : plate-forme pour 8-10 jeux, création d'une haie côté habitation. Il est rappelé que ce terrain est situé à 100 mètres de toute habitation. Il reste l'éclairage à prévoir.

Monsieur Jean-Paul PEYRAC précise qu'un projet de quillodrome couvert est à l'étude au niveau de la Communauté de Communes.

8- Création d'une passerelle au-dessus de la Serre à Coussergues

Monsieur Gérard LEMAIRE évoque le projet de création d'une passerelle pour les piétons au-dessus de la Serre. Celle-ci pourrait se situer à proximité du pont. Il précise, après consultation des services du Département, que la création reste à la charge de la commune. Il y aura lieu de consulter des bureaux d'études pour finaliser le dossier.

9- Installation du service technique de la Communauté de Communes dans les locaux de la Cyber base

Monsieur Gérard LEMAIRE fait un point sur l'installation des bureaux du service technique dans les locaux de la Cyber Base Ecole. Il précise que ce local appartient à la commune et qu'une convention de mise à disposition de la Communauté de Communes devra être établie afin de fixer les conditions, le montant du loyer et les charges. Le matériel informatique et le mobilier de la Cyber base appartenait également à la commune et feront l'objet d'une vente à la Communauté de Communes. Pour cela, une estimation est nécessaire.

Le dossier sera finalisé pour la prochaine séance.

10- Point sur les travaux

Monsieur Jean-François CAZES informe des travaux réalisés sur la voirie communale.

Monsieur Pierre Tourrette évoque les travaux de restauration d'un passage à gué sur le Dourdou. A cette occasion, Madame Héléne RAPIN rappelle la législation en matière d'entretien des chemins ruraux et donne lecture du Code Rural.

Monsieur Jean-Paul PEYRAC rappelle la différence entre les usages et le Code...

Monsieur Robert SOULERY précise qu'il s'agit d'un passage sur un cours d'eau et qu'un agriculteur ne peut faire ces travaux.

Madame Hélène RAPIN précise qu'elle fait juste un rappel de la législation et suggère de la rappeler aux agriculteurs...

Monsieur Paul REDON précise que l'élagage des voies a été réalisé ainsi que les travaux d'enrochement à Manson. Sur ces travaux, une économie de 3 000 € a été réalisée.

Monsieur Gérard LEMAIRE informe que les travaux de paratonnerre et parafoudre sur les églises sont terminés. Par ailleurs, l'auto surveillance des stations d'épuration est installée.

Le dossier de mise en sécurité des voies concernant Palmas et Cruéjols pour lequel une demande de subvention au titre du FAL a été déposée, est toujours en cours.

Monsieur Robert SOULERY rappelle que la viabilité du lotissement « Les Hauts de Palauzet » à Cruéjols sont terminés et 3 lots sont mis à la vente.

Il précise que les travaux du terrain de la fontaine (engazonnement, éclairage...) sont en cours de réalisation, ainsi que l'enfouissement des réseaux secs dans le village.

Les travaux de mise en conformité énergétique de l'école maternelle et de la cantine sont à l'étude.

Monsieur Jean-Paul PEYRAC informe que la Communauté de Communes va prendre en charge 80 % de la voirie communale (chaussée, fossés, épareuse, ouvrages d'art). Le balayage des rues et le déneigement restent à la charge de la commune pour la globalité de la voirie.

Fin de séance à 22 h 30